



Sainte Croix des Neiges

Ensemble scolaire catholique sous contrat d'association
32 route de Charmy l'Adroit 74360 ABONDANCE

Tél : 04.50.73.01.20

www.sainte-croix-des-neiges.fr

TARIFS ECOLE 2023-2024

Externes et demi-pensionnaires

SCOLARITE par mois, sur 10 mois

RESTAURATION par mois, sur 10 mois

en fonction du quotient familial

CATEGORIE A inférieur à 9 900 euros	49 €
CATEGORIE B de 9 900 € et 14 900 €	64 €
CATEGORIE C de 14 900 € et 19 900 €	84 €
CATEGORIE D supérieur à 19 900€	95 €
CATEGORIE E * Fonds de solidarité	120 €

	Maternelle	Primaire
Demi-pension 4 jours	90 €	95 €
Repas à l'unité	7 €	7 €

Calcul du quotient familial : il est égal au revenu fiscal de référence, figurant sur l'avis d'imposition, divisé par le nombre de parts.

Pour les catégories A-B-et C (tarifs réduits), merci de transmettre obligatoirement votre dernier avis d'imposition avant le 31/8 à la comptabilité.
(Avis d'imposition 2022 sur revenus 2021)

Attention : sans votre avis d'imposition, votre facture sera établie automatiquement en catégorie D.

Pour les catégories D et E, pas de justificatif nécessaire.

* La catégorie E est proposée pour le fonds de solidarité, destiné aux familles en difficulté. Déductible des impôts à hauteur de 66 %, un reçu fiscal pour dons vous sera délivré en fin d'année scolaire.

Une remise est accordée à compter du 2^{ème} enfant, soit 10 % sur la scolarité de l'enfant le plus jeune, puis 20 % sur le 3^{ème},....

Un changement de régime ne peut se faire que 2 fois durant l'année scolaire et pris en compte le 1^{er} jour du trimestre scolaire suivant. Vous devez en informer le chef d'établissement par écrit, au moins 1 mois à l'avance.

Le prix du repas inclut le coût de la nourriture, mais aussi les frais de personnel d'encadrement, fluides, entretien et amortissement du matériel et des locaux.

UNIFORME L'uniforme est à la charge des familles.

- Lot de 2 blouses : 46 €

FRAIS ANNEXES EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES	
<i>ANNUELS</i>	
Cotisation APEL (par famille)	20 €
<i>FACULTATIFS</i>	
Garderie maternelle et primaire : forfait mensuel	60 €
Garderie occasionnelle (la séance d'une 1/2 heure)	2.50 €
Etudes : forfait mensuel	30 €

Ne sont pas compris les fournitures scolaires, fichiers et les sorties pédagogiques.

FRAIS D'INSCRIPTION

Une fois l'inscription acceptée par le Chef d'Etablissement lors de l'entretien, le versement d'un acompte validera celle-ci.

Le montant est de 50 euros. Cet acompte sera déduit de la scolarité du 1^{er} trimestre.

En cas d'annulation, à compter du 16 juillet 2023, l'acompte de 50 euros est conservé en totalité par l'établissement afin de couvrir les frais de dossier.

FACTURATION

La facturation est trimestrielle. La première porte sur 4 mois (l'acompte est déduit) et les deux suivantes portent sur 3 mois. Le solde des frais annexes est facturé en juillet.

Deux possibilités pour régler :

- Mensuellement par prélèvement automatique le 10 de chaque mois de septembre à juillet.
- Trimestriellement, soit le 10 septembre, le 10 janvier, le 10 avril et le solde le 10 juillet - par chèque, virement, carte bancaire par EcoleDirecte.